



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#1JEUNE1SOLUTION**

**Accompagner les 16-25 ans**

**dans la construction de leur avenir**

**Dossier de presse**

**Bressuire  
15 décembre 2020**

## **COVID-19 | Les mesures du plan « 1 jeune 1 solution » pour favoriser l'insertion des jeunes vers l'emploi**

### ■ **Plateforme « 1 jeune 1 solution »**

La plateforme mise en ligne le 19 novembre a pour objectif de faciliter les mises en relation et de :

- faciliter les recherches des jeunes autour de fonctions simples : « je trouve un emploi », « je trouve une formation », « je trouve un accompagnement », « je participe à un évènement » et « je m'engage ».
- faciliter le passage à l'action des entreprises en déposant une offre.

En savoir + : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

### ■ **Aide à l'embauche : jusqu'à 4 000 € d'aide**

Toutes les entreprises et toutes les associations, sans limite de taille, peuvent bénéficier de l'aide à l'embauche des jeunes.

L'aide est de 4 000 € sur un an pour un salarié à temps plein. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat de travail.

Pour ouvrir le bénéfice de l'aide, le salarié doit être maintenu au moins trois mois dans l'effectif de l'entreprise à compter de son embauche.

#### **Les conditions à remplir :**

- Embaucher entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021 un jeune de moins de 26 ans.
- Embaucher cette personne en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD pour une période d'au moins 3 mois.
- Sa rémunération doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC.
- L'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1er janvier 2020.

↳ Dans les Deux-Sèvres, 993 demandes au titre de l'aide à l'embauche ont donné lieu au versement d'une aide au 10 décembre 2020.

The infographic features a green background with the 'FRANCE RELANCE' logo at the top center. Below it, the text 'Bénéficiez d'aide à l'embauche' is written in white. Underneath, it specifies 'Pour un jeune de moins de 26 ans jusqu'à 4 000 €'. Two white rounded rectangles with icons and arrows point to this central text: one with a briefcase icon and the text 'Pour tous les employeurs', and another with a document icon and the text 'Pour un contrat de 3 mois minimum'. At the bottom center, there is a small French flag icon.

Les demandes d'aide sont à adresser à l'agence de services et de paiement (ASP) via une plateforme de téléservice : <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>  
En savoir + : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

## ■ Emplois francs + : embaucher un jeune qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

L'emploi franc, aide à l'embauche expérimentée par le Gouvernement depuis le 1er avril 2018, puis généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, constitue une réponse concrète et innovante à ces difficultés rencontrées par les résidents des quartiers prioritaires. Il est renforcé avec le déploiement de « l'emploi franc + » **pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans.**

Toutes les entreprises et toutes les associations, mentionnées à l'article L. 5134-66 du Code du travail, peuvent recourir aux emplois francs.

Le montant de l'aide s'élève pour un temps plein à :

- 17 000 € sur 3 ans pour une embauche en CDI (7 000 € la 1<sup>ère</sup> année, puis 5 000 € les années suivantes) ;
- 8 000 € sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (5500 € la 1<sup>ère</sup> année, puis 2 500 € l'année suivante).

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

**Attention** : l'emploi franc+ concerne les contrats signés entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021.

NB : La mesure « Emploi francs+ a été instituée fin octobre, aucune données chiffrées n'est disponible actuellement

The infographic features a green background. At the top left is the 'FRANCE RELANCE' logo. To its right is the hashtag '#1jeune1solution'. The main title 'Emplois francs+' is in large white font, with the subtitle 'montant de l'aide pour une embauche à temps plein' below it. A white box contains two columns: 'CDI' with '17 000 € sur 3 ans' and 'CDD (d'au moins 6 mois)' with '8 000 € sur 2 ans'. At the bottom center is a small French flag icon.

Les demandes d'aide sont à adresser à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail : [Formulaire Cerfa](#)  
En savoir + : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

## ■ Favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation : 5 000 € à 8 000 € d'aide selon l'âge de l'alternant

Une aide exceptionnelle est mobilisable pour la première année de **chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021** préparant un diplôme jusqu'au master (bac +5).

Cette aide exceptionnelle s'adresse :

- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- et aux entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021, selon des modalités définies par le décret 2020-1085.

Le montant de l'aide financière est de :

- 5 000 € maximum pour un apprenti de moins de 18 ans,
- 8 000 € maximum pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus pour les contrats de professionnalisation)

↳ Dans les Deux-Sèvres, au 10 décembre 2020, 817 dossiers demandes d'Aide à l'embauche en apprentissage et 46 demandes d'Aide à l'embauche en contrats de professionnalisation ont donné lieu à une aide exceptionnelle versées aux entreprises.

### À la rentrée 2020, une aide exceptionnelle pour financer le salaire des apprentis de 16 à 29 ans :

- ⇒ 5 000 € pour un apprenti **de moins de 18 ans**, qui couvrent 100 % de son salaire
- ⇒ 8 000 € pour un apprenti **de 18 à 20 ans**, qui couvrent 100 % de son salaire
- ⇒ 8 000 € pour un apprenti **de 21 à 25 ans**, qui couvrent 80 % de son salaire



En savoir + : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

## ■ Contrats aidés

Les dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi sont renforcés.

En 2020, les Deux-Sèvres disposent de contrats aidés supplémentaires dans le secteur marchand (CIE) et non-marchand (PEC).

Tout employeur intéressé par un recrutement dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) doit se rapprocher, selon le profil de la personne qu'il souhaite recruter :

- de l'agence Pôle emploi,
- de la mission locale (recrutement d'un jeune),
- du Cap emploi (recrutement d'un travailleur handicapé)
- ou du conseil départemental (recrutement d'un bénéficiaire du RSA).

↳ Dans les Deux-Sèvres en 2020, on compte 340 PEC, 26 PEC jeunes et 1 CIE jeune (sachant que ces deux derniers dispositifs ont été institués, à l'automne dans le cadre du Plan de Relance)

## ■ Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : PACEA, garantie jeunes et accompagnement intensif jeunes (AIJ)

De nouvelles mesures, annoncées le 26 novembre 2020, viennent compléter les dispositifs du plan #1 jeune, 1 solution. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'allocation PACEA à des jeunes qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à maintenant (*jeunes engagés dans le dispositif intensif jeune de pôle emploi ou objectif 1<sup>er</sup> emploi de l'APEC et jeunes diplômés, ex boursier en recherche d'emploi*), du renforcement de l'allocation PACEA pour tous les jeunes engagés dans un parcours d'accompagnement renforcé et du doublement du nombre de bénéficiaire de la garantie jeunes dès 2021.

La **Garantie jeunes**, mise en œuvre par les missions locales, est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi.

↳ **Ce dispositif est mis en œuvre par les 4 missions locales du département (Niort, Parthenay, Bressuire, Thouars). Depuis le début de l'année 2020, au total des 4 missions locales, 360 jeunes sont entrés en Garantie jeunes (chiffres arrêtés au 30 octobre 2020). L'objectif assigné aux missions locales est de 531 entrées en garantie jeunes pour l'année 2020 au total des 4 missions locales du département.**

La Garantie jeunes est déployée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur le département des Deux-Sèvres.

Le dispositif ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation - ceux que l'on nomme les "Neet" (Not in Education, Employment or Training) - et subissent une grande précarité (le dispositif est réservé aux jeunes qui ont des revenus inférieurs à un niveau fixé par décret).

La Garantie jeunes comporte :

1. un accompagnement individuel et collectif des jeunes par les missions locales, permettant l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles et de formations, en vue de construire ou de consolider un projet professionnel,
2. une garantie de ressources via le versement d'une aide financière d'un montant mensuel de 497,01 euros.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat conclu pour une durée maximale d'un an, renouvelable 6 mois au cas par cas. Le dispositif se décompose en plusieurs phases. Pendant plusieurs semaines, la mission locale organise un accompagnement collectif intensif pour un groupe d'une quinzaine de jeunes sélectionnés : les travaux portent sur l'acquisition des codes et des règles de l'entreprise, le développement de projets collectifs, l'auto-évaluation et la valorisation des compétences pour gagner en confiance en soi, ou l'accès à l'autonomie au quotidien.

Les mois qui suivent sont consacrés aux expériences professionnelles multiples et sous toutes leurs formes : stages, emplois aidés, formations, immersions, parrainages, etc. En

parallèle, la mission locale continue d'accompagner le jeune de façon personnalisée, en construisant un parcours dynamique, en élevant son niveau de connaissances et de compétences, et en assurant un suivi social pour régler ses problématiques de logement, de santé (notamment toxicologie), de mobilité, etc.

En savoir + : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Le **PACEA** est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. A l'entrée dans le PACEA, le conseiller détermine, au moyen des conclusions du diagnostic initial, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune.

↳ Au 2 novembre, 1 379 jeunes bénéficient d'un PACEA dans les Deux-Sèvres.

En savoir + : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

**L'AIJ** est un dispositif mis en place par Pôle emploi pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi. Un conseiller Pôle emploi spécialisé utilise des méthodes d'accompagnement pour apprendre à mettre en avant les points forts et les atouts, enseigner les différentes techniques de recherche d'emploi et pour aider à comprendre les attentes des recruteurs ou encore élargir les cibles professionnelles des jeunes. Deux types d'accompagnements sont proposés, en collectif sous forme de club ou en individuel.

En savoir + : <https://www.pole-emploi.fr/>

## ■ Service civique : une mission d'utilité sociale

Pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations, des missions d'utilité sociale supplémentaires sont mobilisables par les jeunes en quête de sens. 373 missions de service civique supplémentaires, d'une durée moyenne de 8 mois, seront mises en place en sus des 1 318 initialement programmées en 2020.

↳ Dans les Deux-Sèvres, il y a 21 organisations qui ont été habilitées pour proposer des missions de volontariat. Ce sont dans la majorité des cas des associations soit locales (banque alimentaire des deux Sèvres, ASAF, CIF-SP solidaire ) soit nationale (AFEV, ma petite planète..), de manière marginale des communes et des EHPAD.

**37 missions ont été proposées depuis le début de l'année.**

**Actuellement, il y a 11 missions pourvues pour 266 places offertes.** Ces missions vont du défi pour la planète par la promotion d'un jeu à dimension environnemental à l'aide aux personnes fragilisées.

En savoir + : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

## ■ FONJEP : soutenir l'insertion des jeunes dans les associations

Pour préserver l'action associative et soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, les postes fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sont mobilisables. Les aides, de 7 000 € à 8 000 €, à destination des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire sont versées, pour le compte de l'État, par l'intermédiaire du Fonjep.

En savoir + : <https://www.fonjep.org/>

## **Les missions locales** | Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.

Présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 6 800 sites, les 436 missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles remplissent donc le rôle de Pôle emploi, mais à destination des jeunes.

A l'échelle nationale 1,1 millions de jeunes sont accompagnés, chaque année, par les missions locales. Près de 13 600 professionnels les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

**Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.**

Les missions locales ont pour mission de :

- **Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi**

- **Accompagner les parcours d'insertion**

Les missions locales assurent le droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale. Elles soutiennent les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité. Les missions locales créent, développent et animent des réseaux de partenaires,

## ■ Agir pour l'accès à l'emploi

Afin de réaliser cette ingénierie des parcours, les missions locales proposent une offre de service en direction des employeurs locaux et des acteurs du monde économique du bassin d'emploi. Elles travaillent avec les employeurs et leurs groupements en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi. Leurs actions s'inscrivent dans les préconisations des schémas régionaux de développement économique (SRDE) et du contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP).

## ■ Observer le territoire et apporter une expertise

Elles valorisent les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire. Elle aident au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).

## Les missions locales des Deux-Sèvres

- Le département des Deux-Sèvres compte 4 missions locales : Niort, Parthenay, Bressuire et Thouars.

### La mission locale de Bressuire

- La mission locale de Bressuire est présidée par Mme Annick HERAULT, son directeur est Mr Alain ROBIN. La population active des 16/25 comprise dans sa zone d'activité avoisine les 4 000 (pour un total de 18 748 jeunes actifs de 16 à 25 ans sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres).

### ■ Quelques chiffres au titre de l'année 2020 :

- 551 jeunes ont été reçus pour la première fois
- 1 600 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement
- 120 jeunes ont bénéficié du dispositif Garantie jeune sur le Bocage bressuirais

## Listes des entreprises représentées

- Entreprise 1, 2,3 Cousez \_ Dirigeant : Ludovic Vandewoude
- Entreprise Millet \_ Dirigeant : Claude Millet, Benjamin Rautureau (DRH)
- Groupement Employeurs N79 \_ Directeur Lionel Marquois
- Utile Bressuire \_ Directeur : Damien Boueroux

